



AMCEN



AU



Distr. :

Général 30
juin 2025

Original : anglais et
français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur
l'environnement, vingtième session ordinaire

Nairobi, Kenya 14 et 18
juillet 2025

**Construire un avenir plus sûr et plus vert pour l'Afrique :
Stratégie et Plan d'action africains pour la gestion écologiquement
rationnelle des produits chimiques et des déchets
2025 - 2035**

Préface

Construire un avenir plus sûr et plus vert pour l'Afrique exige une approche unifiée à l'échelle du continent en matière de gestion des produits chimiques et des déchets. La Stratégie et le Plan d'action africains pour une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets (2025-2035) établissent ce plan d'action complet, en identifiant les lacunes critiques en matière de gouvernance, en rationalisant la coordination entre les Conventions de Bamako, de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et de Minamata, et en encourageant les interventions pratiques pour protéger la santé humaine et les écosystèmes.

Ancré dans l'Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons, et aligné sur les cadres plus larges de développement durable de l'Afrique, le Plan fait le lien entre un engagement politique de haut niveau et des actions techniques concrètes. Il fixe des objectifs clairs pour renforcer les systèmes juridiques et réglementaires, améliorer les plateformes de données et de surveillance, renforcer les capacités institutionnelles et techniques et mobiliser des financements pour des solutions vertes et sûres tout au long du cycle de vie des produits chimiques et des déchets.

En donnant la priorité à l'innovation, aux solutions locales et traditionnelles et à la participation de l'ensemble de la société, cette stratégie et ce plan d'action fournissent un cadre unifié pour harmoniser les priorités nationales, tirer parti des capacités régionales et remplir les obligations internationales, garantissant ainsi une économie plus saine, plus résiliente et circulaire pour tous les Africains.

Table des matières

Liste des acronymes et abréviations	3
Résumé	5
1. Introduction	5
2. Vision, mission et orientation	7
3. Objectifs stratégiques (2025-2035)	8
4. Cadre institutionnel et de gouvernance	22
5. Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL)	22
6. Alignement sur le Cadre mondial sur les produits chimiques (CMF)	23
6.1. Liens stratégiques	23
6.2. Contribution régionale à la crise financière mondiale	23
6.3. Principales priorités pour l'Afrique dans le cadre de la crise financière mondiale	23
7. Matrice de mise en œuvre (2025-2035)	24

Liste des acronymes et abréviations

BAD – Banque africaine de développement
RAM – Résistance aux antimicrobiens
CMAE – Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CUA – Commission de l'Union africaine
AU – African Union
BRS – Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm
COP – Conférence des Parties
EIE – Évaluation des incidences sur l'environnement
REP – Responsabilité élargie des producteurs
CEDEAO – Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EAC – Communauté d'Afrique de l'Est
SADC – Communauté de développement de l'Afrique australe
CEEAC – Communauté économique des États de l'Afrique centrale
UE – Union européenne
FEM – Fonds pour l'environnement mondial
GFC – Cadre mondial sur les produits chimiques
IPC – Prévention et contrôle des infections
AEM / AEM – Accord(s) multilatéral(s) sur l'environnement
CDN – Contribution déterminée au niveau national
NPD – Plan national de développement
PCB – Biphényles polychlorés
PFAS – Substances per- et polyfluoroalkylées
POP – Polluants organiques persistants
RRTP / RRTP – Registre(s) des rejets et transferts de polluants
CER / CER – Communauté(s) économique régionale(s)
EES – Évaluation stratégique (sociale et) environnementale
ODD / ODD – Objectif(s) de développement durable
UNITAR – Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
ONUDI – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'enfance
OMS – Organisation mondiale de la Santé

Résumé

La Stratégie africaine pour la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets (2025-2035) présente une réponse continentale coordonnée aux défis posés par l'industrialisation, l'urbanisation et les flux du marché mondial qui menacent la santé humaine et l'intégrité des écosystèmes. Élaborée sous la direction de la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le PNUE et la CMAE, la stratégie réunit les priorités nationales, les capacités régionales et les engagements internationaux dans un cadre visionnaire.

L'industrialisation croissante, la croissance démographique, la complexité croissante des déchets générés, les importations de matières dangereuses et le manque de capacités institutionnelles et infrastructurelles ont fait de la gestion des produits chimiques et des déchets un problème critique pour les pays africains. Outre la lutte contre les principaux problèmes de pollution et les effets connexes sur la santé, la stratégie de gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets pourrait entraîner de multiples avantages économiques et sociaux grâce à la création d'emplois et à la fourniture de moyens de subsistance.

L'objectif de la Stratégie panafricaine est de fournir un cadre continental unifié pour aborder le cycle de vie des produits chimiques et des déchets, de la production et de l'utilisation à l'élimination et à la récupération.

1. Introduction

L'Afrique se trouve à un tournant charnière dans son parcours de développement. Alors que le continent s'acquitte d'une urbanisation rapide, d'une croissance industrielle, d'une intensification agricole et d'une expansion des infrastructures, son empreinte chimique et ses déchets augmente. Les produits chimiques et les déchets touchent maintenant presque tous les aspects de la vie, façonnant la santé publique, la sécurité alimentaire, la résilience environnementale et la productivité économique.

Les produits chimiques jouent un rôle important en tant que partie intégrante de notre vie quotidienne dans les matériaux, les articles et les produits du monde entier. Leur gestion rationnelle est essentielle pour prévenir et réduire au minimum les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement. L'industrie chimique mondiale était estimée à 5 000 milliards de dollars américains en 2017 et sa taille devrait doubler d'ici 2030. La gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets est essentielle à la protection de la santé humaine et de l'environnement. L'exposition à des produits chimiques et à des déchets dangereux tout au long de leur cycle de vie menace la santé humaine.

L'Afrique est confrontée de manière disproportionnée à l'augmentation rapide des

charges sanitaires et environnementales dues à la gestion non rationnelle des produits chimiques et des déchets dangereux, en raison de l'industrialisation, de l'urbanisation, des décharges à ciel ouvert et de l'incinération des déchets (déchets électroniques, textiles, plastiques, cendres volantes des incinérateurs, etc.), des intrants agricoles, du manque d'infrastructures et de la faible application des lois et réglementations. Cela contribue à la pollution, aux risques pour la santé, à la perte de biodiversité et aux vulnérabilités liées au climat. Pourtant, pour trop de communautés, la mauvaise gestion des produits chimiques et des déchets continue de menacer les fondements mêmes du développement durable.

L'exportation illégale de déchets toxiques vers les pays africains (déversement à Koko au Nigeria) a eu des conséquences catastrophiques pour l'environnement et la santé humaine. La plupart des pays en développement ont des réglementations environnementales faibles. La corruption est monnaie courante, ce qui conduit au déversement de déchets dangereux dans des mines héritées et des décharges incontrôlées. Le déversement de déchets dangereux dans les pays en développement a attiré l'attention dans les années 1980 lorsque des groupes environnementaux ont révélé les voyages des « navires de la mort », tels que le Khian Sea et le Karin B, qui tentaient de déverser des déchets dangereux dans des pays sans méfiance. Cette attention a conduit à l'adoption de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination en 1989. Elle a ensuite été suivie par la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique et le contrôle des mouvements transfrontaliers et de la gestion des déchets dangereux en Afrique (Convention de Bamako) en 1998. La Convention de Bamako interdit l'importation en Afrique de tout déchet dangereux. La Convention est entrée en vigueur le 22 avril 1998. La Convention de Bamako est une réponse à l'article 11 de la Convention de Bâle qui encourage les parties à conclure des accords bilatéraux, multilatéraux et régionaux sur les déchets dangereux afin de contribuer à la réalisation des objectifs de la convention.

Bien que de nombreux pays africains soient parties à une série d'instruments internationaux contraignants et volontaires sur les produits chimiques et les déchets, notamment les Conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm, de Minamata et de Bamako, le Cadre mondial sur les produits chimiques (CMM), et aient élaboré des conventions régionales, des lacunes persistent en matière de négociations, de mise en œuvre, de capacités techniques, de coordination et de financement. L'Afrique participe également activement aux négociations d'un traité international juridiquement contraignant sur la pollution plastique. Tous ces instruments sont conçus dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement contre les produits chimiques et les déchets dangereux.

Le Cadre mondial sur les produits chimiques, adopté en 2023 lors de la 5e Conférence

internationale sur la gestion des produits chimiques (CIGPC 5), est un accord volontaire et multipartite qui vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les impacts négatifs des produits chimiques et des déchets. Il guide les pays et les parties prenantes dans la gestion du cycle de vie des produits chimiques, de la production à l'élimination. Le cadre soutient des modes de consommation et de production durables, notamment par des approches d'utilisation efficace des ressources et d'économie circulaire, et contribue à la réalisation de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 de l'UA. Le Cadre complète d'autres accords et arrangements internationaux et appuie, sans toutefois faire double emploi, leur mise en œuvre.

Il est donc urgent de mettre en place une stratégie continentale sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets afin de coordonner et d'aligner les actions nationales, de favoriser les partenariats, de faire entendre la voix de l'Afrique dans le monde global, de mobiliser des ressources et de soutenir la réalisation de l'ODD 12 (consommation et production responsables), du Cadre mondial pour les produits chimiques et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que la mise en œuvre de la Convention de Bamako. Les accords multilatéraux sur l'environnement (AEM) dans le contexte de la transition vers une société et une économie prospères circulaires et non toxiques.

2. Vision, mission et orientation

2.1. Principes Vision :

Une Afrique durable où les produits chimiques et les déchets sont gérés de manière écologiquement rationnelle pour protéger la santé humaine, sauvegarder les écosystèmes et promouvoir une croissance verte inclusive, réalisant une Afrique sans pollution.

2.2. Mission:

Établir et mettre en œuvre un cadre continental inclusif et axé sur les résultats pour une gouvernance coordonnée et harmonisée des produits chimiques et des déchets en Afrique, qui renforce les capacités nationales, renforce la coopération régionale, mobilise des financements et renforce l'innovation.

2.3. Principes directeurs :

- a) Approche de précaution
- b) Approche globale de la société
- c) Principe du pollueur-payeur
- d) Principe de justice environnementale
- e) Principe de la gestion du cycle de vie

- f) Principe de l'égalité des sexes et de l'engagement des jeunes

3. Objectifs stratégiques (2025-2035)

- A. Renforcer les cadres de gouvernance et institutionnels
- B. Renforcer les capacités et l'infrastructure technique
- C. Promouvoir la production, la consommation et l'élimination durables des produits chimiques
- D. Revitalisation de la Convention de Bamako et élimination du trafic illicite de déchets dangereux
- E. Intégrer la gestion des produits chimiques et des déchets dans les programmes de santé, d'éducation et de développement
- F. Favoriser la recherche, l'innovation et les solutions autochtones
- G. Obtenir des financements et des partenariats durables
- H. Coordonner la mise en œuvre de tous les accords multilatéraux sur l'environnement, y compris la Convention de Bamako, afin d'assurer la cohérence et les synergies dans la gestion des produits chimiques et des déchets.

A. Renforcer les cadres de gouvernance et institutionnels

But

Améliorer l'environnement favorable à la gestion des produits chimiques et des déchets grâce à des systèmes juridiques et réglementaires solides, à des institutions habilitées et à une gouvernance coordonnée aux niveaux national, régional et continental.

Objectifs

1. Établir et appliquer des cadres juridiques et politiques cohérents alignés sur les engagements internationaux.
2. Renforcer les mandats institutionnels nationaux, les mécanismes de coordination et la responsabilisation.
3. Renforcer la coopération régionale et l'harmonisation entre les AME liés aux produits chimiques et aux déchets.
4. Promouvoir la transparence, la participation du public et le droit à un environnement propre et sain.

Principaux éléments et actions

1. Réforme politique et juridique

- Effectuer des examens nationaux de la législation existante et cerner les lacunes.
- Mettre à jour les lois pour y incorporer, entre autres :
 - Gestion du cycle de vie des produits chimiques et des déchets.

- Responsabilité élargie des producteurs (REP).
 - Contrôles de l'importation et de l'exportation de déchets dangereux.
 - Institutionnaliser les principes directeurs ci-dessus
 - Aligner les cadres juridiques nationaux sur :
 - Bamako Convention
 - Conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm, Minamata, Cadre mondial sur les substances chimiques et la politique du groupe scientifique
 - Traité mondial sur les plastiques
- 2. Coordination institutionnelle et clarification du mandat**
- Définir clairement les rôles et les responsabilités des ministères, des départements, des organismes et du secteur privé (environnement, santé, industrie, douanes, etc.).
 - Établir/renforcer/multipartite un processus sur les produits chimiques et les déchets.
 - Créer des unités dédiées aux produits chimiques et aux déchets au sein des ministères de l'environnement et des services d'inspection.
- 3. Capacité de réglementation et d'application de la loi**
- Renforcer les mécanismes de conformité et d'application de la loi
 - Former des inspecteurs réglementaires, des agents des douanes et des procureurs en environnement.
 - Élaborer des lignes directrices et des protocoles d'inspection.
 - Établir et maintenir des systèmes de licences et de permis pour l'utilisation de produits chimiques et la manipulation des déchets.
 - Mettre en place des systèmes numériques de suivi des mouvements transfrontaliers.
 - Introduire des règlements interdisant le brûlage des déchets à l'air libre à tous les niveaux et veiller à leur application efficace.
- 4. Transparence, responsabilisation et participation du public**
- Renforcer les études d'impact sur l'environnement (EIE) et les évaluations sociales et environnementales stratégiques (EES) ainsi que la participation du public pour les grands projets liés aux produits chimiques.
 - Lancer des registres nationaux des produits chimiques et des déchets et des plateformes de notification (RRTP).
 - Renforcer la protection des lanceurs d'alerte et les mécanismes de règlement des griefs.
- 5. Coopération sous-régionale et continentale**
- Renforcer les CER (par exemple, CEDEAO, SADC, CAE, CEEAC) en tant que plateformes pour :
 - Harmonisation des politiques et des lois
 - Échange de renseignements sur l'application de la loi
 - Élaboration de directives techniques
 - Mettre en place et mettre en œuvre un Forum africain multipartite sur la gouvernance des produits chimiques et des déchets sous l'égide de la

CUA.

- Promouvoir des instruments juridiques ou des protocoles régionaux pour des questions communes (p. ex., déchets électroniques, commerce illégal de déchets).

Facilitateurs

- Volonté politique et déclarations de l'UA/CMAE
- Appui du PNUE, des centres régionaux BRS, de la BAD
- Mobilisation de ressources auprès de pays et d'institutions africains, du FEM, de la GFC et de donateurs bilatéraux

Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateur	Objectif d'ici 2035
Non. des pays dont la législation sur les produits chimiques et les déchets est à jour	45+
Non. des pays dotés de processus multipartites nationaux fonctionnels	40+
% de permis d'importation/exportation de déchets dangereux numérisés et traçables	70%
Mises en œuvre des cadres de coopération régionale	Les 5 REC
% des pays disposant de registres nationaux des produits chimiques et des déchets	60%
% de réduction de l'incinération des déchets à ciel ouvert	60%

B : Améliorer la capacité et l'infrastructure technique

But:

Renforcer les capacités humaines, institutionnelles et technologiques dans les pays africains pour une gestion efficace et écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets tout au long de leur cycle de vie.

Objectifs

1. Renforcer le capital humain grâce à l'éducation spécialisée, à la formation et à l'échange de connaissances.
2. Renforcer les laboratoires, la surveillance et les systèmes de données nationaux et régionaux.
3. Mettre à niveau l'infrastructure pour la manipulation, le traitement, l'entreposage et l'élimination sécuritaires des produits chimiques et des déchets dangereux.
4. Promouvoir l'utilisation d'outils numériques et l'innovation pour soutenir la mise en œuvre et l'application de la loi.

Principaux éléments et actions

1. Développement des ressources humaines

- Effectuer des évaluations des besoins pour identifier les lacunes critiques en matière de compétences aux niveaux national et régional.
- Élaborer et institutionnaliser des programmes de formation pour les fonctionnaires (environnement, douanes, santé, travail, industrie).
- Établir ou renforcer des programmes d'études et de formation professionnelle en sécurité chimique, en toxicologie, en génie de l'environnement et en gestion des déchets.
- Promouvoir la coopération sud-sud et les programmes d'échange de personnel en Afrique.

2. Laboratoire et capacité d'analyse

- Établir, équiper et accréditer des laboratoires nationaux de référence pour les essais chimiques, la surveillance des polluants et la caractérisation des déchets dangereux.
- Faciliter la création de centres régionaux d'excellence pour l'analyse chimique spécialisée (p. ex. POP, métaux lourds, pesticides).
- Former des techniciens de laboratoire et des scientifiques aux techniques analytiques modernes.

3. Infrastructures de gestion des déchets

- Soutenir le développement de :
 - Installations de traitement et d'élimination des déchets dangereux
 - Usines de recyclage des déchets électroniques

- Sites de collecte et de stockage de produits chimiques périmés (p. ex. pesticides, BPC)
- Promouvoir les installations régionales partagées là où les capacités nationales sont limitées.
- Mettre en œuvre des normes minimales en matière d'environnement et de sécurité pour les installations.
- Passer de décharges ouvertes et contrôlées à des sites d'enfouissement contrôlé et augmenter le tri dans des installations de récupération des matériaux pour permettre une économie circulaire.

4. Systèmes de contrôle et de surveillance

- Établir des registres nationaux des rejets et transferts de polluants (RRTP) et des bases de données d'inventaire pour les produits chimiques, les pesticides, les émissions industrielles et les déchets hérités.
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce en cas d'incidents chimiques.
- Utiliser la technologie des satellites et des drones pour la détection des décharges illégales et la surveillance de l'environnement.

5. Numérisation et gestion de l'information

- Créer des plateformes numériques nationales pour :
 - Suivi des produits chimiques et des déchets
 - Délivrance de permis et rapports
 - Divulcation publique et partage des données
- Soutenir les systèmes de surveillance des mouvements transfrontaliers en temps réel aux douanes et aux postes frontières.
- Promouvoir l'utilisation d'applications mobiles pour le signalement communautaire des points chauds de pollution.

Conditions favorables

- Des mandats institutionnels solides et une base juridique pour les investissements dans les capacités
- Partenariats avec le PNUE, l'UNITAR, l'OMS, l'ONUDI, les universités africaines et les organismes techniques
- Mobilisation financière à travers le FEM, les donateurs bilatéraux, la BAD et les partenariats public-privé

Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateur	Objectif 2035
Non. de professionnels formés dans le domaine de la chimie et des déchets	5,000+
Laboratoires nationaux de référence fonctionnels	45+
Pays disposant d'inventaires chimiques à jour	40+

Pays dotés de systèmes RRTP opérationnels	30+
Non. d'installations de traitement des déchets dangereux nouvelles ou remises en état	25+
Douanes/systèmes numériques de transport des déchets opérationnels	30+ pays
pourcentage de réduction des déchets finissant dans les décharges à ciel ouvert	50%

C : Promouvoir la production et la consommation durables de produits chimiques

But:

Réduire les impacts nocifs des produits chimiques tout au long de leur cycle de vie en encourageant des alternatives plus sûres, des pratiques industrielles responsables et des choix éclairés pour les consommateurs sur tout le continent africain.

Objectifs

1. Encourager la transition de l'industrie vers des produits chimiques plus sûrs, la chimie verte et les technologies plus propres.
2. Soutenir les incitations réglementaires et commerciales pour une gestion durable des produits chimiques.
3. Promouvoir la sensibilisation des consommateurs et la demande de produits et de services non toxiques.
4. Favoriser les principes de l'économie circulaire dans l'utilisation des produits chimiques et des matériaux

Principaux éléments et actions

1. Chimie verte et alternatives plus sûres

- Promouvoir la recherche, le développement et le déploiement de produits chimiques non toxiques et à faible impact, notamment :
 - Des produits agrochimiques et des biopesticides plus sûrs
 - Alternatives au mercure, au plomb et aux PFAS
- Inciter les fabricants et les importateurs à passer à la chimie verte.
- Établir des pôles d'innovation régionaux et des partenariats avec des universités et des institutions de R&D africaines.

2. Pratiques industrielles durables

- Encourager les entreprises à adopter :
 - Des processus de production plus propres
 - Plans de substitution chimique
 - ISO 14001 Systèmes de management environnemental
- Élaborer des normes nationales volontaires de durabilité pour les secteurs à forte intensité chimique (agriculture, textiles, construction, exploitation minière).
- Exiger des industries qu'elles procèdent à des évaluations et à des divulgations des risques liés aux produits chimiques.

3. Marchés publics écologiques et éco-étiquetage

- Élaborer et mettre en œuvre des politiques d'approvisionnement public écologiques (PPM) qui privilégient les produits non toxiques (peintures, agents de nettoyage, équipement de bureau).
- Introduire des écolabels africains pour les produits à faible toxicité, en

s'appuyant sur les systèmes existants (par exemple, EcoMark Africa).

- Encourager les détaillants et les distributeurs à étiqueter clairement les produits dangereux et à promouvoir des solutions de rechange plus sûres.

4. Économie circulaire et approches du cycle de vie

- Promouvoir les systèmes de réutilisation, de recyclage et de récupération des matériaux et des produits chimiques dans les secteurs clés :
 - Matière plastique
 - Déchets électroniques
 - Construction
 - Textiles
- Éliminez les produits chimiques inutiles ou à usage unique dans la mesure du possible.
- Élaborer des cadres de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les produits contenant des produits chimiques.
- Promouvoir le tri et la ségrégation à la source des déchets et la conversion des déchets en ressources

5. Sensibilisation du public et changement de comportement

- Lancer des campagnes publiques sur les impacts sur la santé et l'environnement des produits chimiques toxiques dans les produits de consommation.
- Intégrer les messages sur la sécurité chimique dans les programmes d'éducation et de sensibilisation communautaire.
- Promouvoir les défis d'innovation verte et les accélérateurs de start-ups dirigés par des jeunes.

Facteurs favorables

- Application rigoureuse des règlements sur l'étiquetage, le contrôle des importations et des exportations et la protection des consommateurs
- Accès au financement de l'innovation et au soutien des PME
- Coordination régionale par le biais des CER et de l'Initiative africaine pour une industrialisation verte
- Engagement du secteur privé, du milieu universitaire et de la société civile

Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateur	Objectif 2035
Pays dotés de stratégies ou de programmes de chimie verte	30+
Fabricants adoptant une production plus propre ou des normes ISO	500+

Pays mettant en œuvre des PPM pour les produits chimiques	35+
Réduction de l'utilisation de produits chimiques toxiques dans les secteurs prioritaires	30%
Produits couverts par les systèmes d'éco-étiquetage africains	5,000+
Établissement de systèmes nationaux de REP pour les flux de déchets prioritaires	40+
Pourcentage de déchets recyclés/upcyclés	60%

D. Revitalisation et opérationnalisation de la Convention de Bamako et élimination du trafic illicite de déchets dangereux

But:

Mettre pleinement en œuvre et mettre en œuvre la Convention de Bamako en tant que principal instrument juridique de l'Afrique sur les déchets, y compris l'importation et le trafic illicite de déchets dangereux, en garantissant un environnement exempt de substances toxiques pour tous.

Objectifs

1. Revitaliser et mettre en œuvre la Convention de Bamako en tant que mécanisme régional contraignant et efficace sur les déchets.
2. Renforcer la capacité nationale et régionale d'application de la loi afin de prévenir et de sanctionner le commerce illégal de déchets dangereux.
3. Renforcer la coordination entre les pays, les CER et les conventions mondiales (Bâle, Rotterdam et Stockholm). Harmoniser les politiques et créer des synergies avec d'autres AME liés aux déchets.
4. Renforcer les capacités institutionnelles et le financement de la mise en œuvre.
5. Améliorer la surveillance, les systèmes de données et les mécanismes d'application.
6. Promouvoir l'engagement des parties prenantes, y compris les jeunes, la société civile et les acteurs du secteur privé.

Principaux éléments et actions

1. Renforcement juridique et institutionnel

- Plaider en faveur de la ratification régionale de la Convention de Bamako par tous les États membres de l'UA.
- Soutenir l'harmonisation des législations nationales afin d'y intégrer les dispositions de Bamako, y compris l'interdiction d'importer des déchets dangereux.
- Renforcer le Secrétariat de la Convention de Bamako en établissant un Secrétariat permanent doté de mandats clairs et d'un personnel adéquat, et assurer un financement prévisible et une capacité opérationnelle.
- Renforcer les points focaux nationaux de Bamako avec des mandats clairs d'application de la loi.

2. Mise en œuvre de la Convention

- Réactiver et convoquer régulièrement la Conférence des Parties (COP) et les groupes de travail techniques.
- Élaborer et adopter :
 - Législation nationale type
 - Lignes directrices pour la catégorisation des déchets
 - Systèmes de manifestes de déchets dangereux
- Créer un système continental d'alerte précoce et de réponse rapide pour

les mouvements illégaux de déchets dangereux.

3. Contrôle et application des frontières

- Former les agents des douanes, des ports et des frontières sur :
 - Identification des déchets
 - Vérification de la documentation
 - Profilage des risques
- Développez des systèmes de suivi des expéditions de déchets à l'aide de codes-barres, de GPS et de permis numériques.
- Encourager la coordination interinstitutions entre les secteurs de l'environnement, des douanes, des transports et de la justice.
- Mettre sur pied des groupes de travail régionaux chargés de l'application de la loi sous l'égide des CER.

4. Partage du renseignement et coopération régionale

- Créer une base de données continentale sur les incidents de trafic illégal et les acteurs présumés. Renforcer la coopération régionale, en particulier sur le trafic transfrontalier des déchets : Développer l'Observatoire du commerce des déchets en Afrique, une plateforme numérique centralisée de surveillance. Établissez des partenariats avec des universités et des instituts de recherche pour la collecte de données de base et la cartographie de la pollution.
- Promouvoir l'échange de renseignements en temps réel entre les pays et les CER.
- Collaborer avec les réseaux d'INTERPOL, du PNUE et de la Convention de Bâle sur les enquêtes internationales.
- Élaborer un protocole continental pour les inspections et les poursuites conjointes.

5. Sensibilisation du public et protection des dénonciateurs

- Sensibiliser aux risques sanitaires et environnementaux liés aux dépôts illégaux de déchets.
- Mettre en place des mesures incitatives et des mesures de protection pour les dénonciateurs et les journalistes communautaires.
- S'associer aux médias d'investigation et à la société civile pour dénoncer les opérations de trafic illégal.

Conditions favorables

- Un fort soutien politique de l'UA et de la CMAE
- Financement dédié au Secrétariat de la Convention de Bamako et aux efforts nationaux d'application de la loi. Encourager l'afflux de fonds vers le Fonds d'affectation spéciale de la Convention de Bamako soutenu par les partenaires (BD, FEM, PNUE, UE, etc.). Promouvoir les investissements du secteur privé et de l'économie circulaire pour réduire les flux de déchets dangereux.
- Soutien des pays africains, du PNUE, du FEM, du Secrétariat de la BRS, de la GFC et des donateurs bilatéraux

- Collaboration avec les réseaux juridiques, les unions douanières et les organismes de surveillance de l'environnement
Examiner la Convention de Bamako pour aborder les questions nouvelles et émergentes.

Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateur	Objectif 2030
Non. des États membres de l'UA parties à la Convention de Bamako	50+
Pays disposant de lois nationales harmonisées interdisant l'importation de déchets dangereux	45+
Établissement et fonctions de points focaux nationaux à Bamako	45+
Interceptions d'expéditions illégales signalées	↑ (amélioration d'une année sur l'autre)
Opérations régionales d'application de la loi menées	5+ par an
Financements alloués au Secrétariat et aux opérations de Bamako	10 millions de dollars par an

La revitalisation de la Convention de Bamako est à la fois opportune et nécessaire. Alors que l'Afrique est de plus en plus touchée par le déversement mondial de déchets et la pollution chimique, la Convention offre un instrument juridique unique en son genre pour affirmer la souveraineté environnementale, protéger la santé publique et contribuer à l'Afrique que nous voulons (Agenda 2063 de la CUA).

E. Intégrer les produits chimiques et les déchets dans les programmes de santé,

d'éducation et de développement Objectif :

Intégrer la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets dans l'ensemble de la santé nationale,

l'éducation et le développement afin de protéger la santé humaine, de soutenir le développement durable et de renforcer la cohérence institutionnelle.

Objectifs

1. Protéger la santé publique en associant la gestion des produits chimiques et des déchets aux systèmes de surveillance de la santé et de prévention des maladies.
2. Intégrer les questions relatives aux produits chimiques et aux déchets dans les systèmes éducatifs nationaux afin de promouvoir la sensibilisation, l'innovation et le changement de comportement à long terme.
3. Aligner la gouvernance des produits chimiques et des déchets sur la planification du développement national, la budgétisation et les objectifs de développement durable (ODD).

Principaux éléments et actions

1. Intégration dans le secteur de la santé

- Intégrer l'exposition aux produits chimiques et aux déchets en tant que risques pour la santé publique et environnementale dans les stratégies nationales de santé.
- Renforcer les systèmes de surveillance de la santé pour surveiller les maladies liées aux produits chimiques (p. ex. maladies respiratoires, troubles neurologiques, cancers).
- Élaborer des protocoles de traitement des intoxications chimiques et des plans de préparation aux situations d'urgence dans les hôpitaux.
- Former les travailleurs de la santé à l'identification et à la réponse à l'exposition aux substances toxiques.
- Intégrer la gestion des déchets et les préoccupations liées à la résistance aux antimicrobiens dans la prévention et le contrôle des infections (PCI) dans les établissements de santé.

2. Éducation et renforcement des capacités

- Intégrer des **modules sur la santé environnementale et la sécurité chimique** dans les programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.
- Élaborer des **programmes de formation des enseignants** en collaboration avec les ministères de l'Éducation et des Universités.
- Promouvoir **la recherche et l'innovation** en chimie verte, en valorisation des déchets et en toxicologie à travers les universités et les instituts de recherche africains.
- Soutenir les campagnes menées par des jeunes et les centres d'innovation axés sur la sécurité chimique et la prévention de la pollution.

3. Planification du développement et budgétisation

- Inclure les priorités en matière de produits chimiques et de déchets dans :
 - Plans nationaux de développement (PND)
 - Stratégies de réduction de la pauvreté
 - Contributions déterminées au niveau national (CDN) à l'accord de Paris et aux plans climat
- Promouvoir la coordination budgétaire interministérielle pour les programmes sur les produits chimiques et les déchets.
- Encourager les banques de développement et les bailleurs de fonds à **intégrer la gestion des produits chimiques et des déchets** dans les critères de financement du développement.
- Veiller à ce que la mise en œuvre nationale de l' **Agenda 2063 et des ODD reflète les** liens entre les produits chimiques et les déchets.

4. Mécanismes de coordination intersectorielle

- Mettre en place ou renforcer **des plateformes multisectorielles nationales** comprenant les ministères de l'Environnement, de la Santé, de l'Éducation, du

Travail, de l'Agriculture et de l'Industrie.

- Créer des **plans d'action conjoints** sur des questions prioritaires telles que l'exposition au plomb, le mercure dans les écoles et les cliniques, les déchets électroniques et l'empoisonnement aux pesticides.
- Faciliter le partage des connaissances entre les autorités nationales et locales sur les approches d'intégration.

Conditions favorables

- Un leadership fort de la part des ministères, départements et organismes concernés ; soutenu par d'autres parties prenantes majeures
- Engagement politique en faveur de la collaboration intersectorielle
- Engagement des institutions universitaires et des réseaux de jeunes
- Soutien technique et financier de l'OMS, du PNUE, de l'UNESCO, de l'UNICEF et des partenaires de développement

Indicateurs clés de performance (KPI)

Indicateur	Objectif 2030
Pays ayant des produits chimiques intégrés dans les stratégies nationales de santé	40+
Professionnels de santé formés sur l'intoxication chimique et la PCI	50,000+
Pays où les programmes scolaires contiennent des produits chimiques et des déchets	35+
Plans nationaux de développement des produits chimiques et des déchets	40+
Des plateformes conjointes de coordination ministérielle opérationnelles	45+

4. Cadre institutionnel et de gouvernance

- **Au niveau continental** : la CUA/CMAE supervisera la coordination, l'harmonisation des politiques et le suivi.
- **Niveau régional** : CER pour soutenir la mise en œuvre, le renforcement des capacités et l'application de la loi
- **Au niveau national** : les ministères de l'Environnement, de la Santé, de l'Industrie, de l'Éducation et de la Planification codirigeront la mise en œuvre nationale
- **Secrétariats** : Renforcer le Secrétariat de la Convention de Bamako et les points focaux nationaux

5. Cadre de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL)

- Rapports annuels d'avancement aux niveaux national et régional
- Examen à mi-parcours (2030) et évaluation finale (2035)

- Utilisation de tableaux de bord de performance et de tableaux de bord numériques
- Boucles de rétroaction des parties prenantes et échanges d'apprentissage

6. Alignement sur le Cadre mondial sur les produits chimiques (CMF)

La Stratégie africaine est pleinement alignée sur les principes, les objectifs et les actions habilitantes du Cadre mondial sur les produits chimiques (CMF), adopté à Bonn en 2023. La CMF fournit une plate-forme complète pour l'action collective visant à parvenir à une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets à l'échelle mondiale, avec des objectifs mesurables jusqu'en 2030 et au-delà.

6.1. Liens stratégiques

- Cibles : L'Afrique adopte les 28 cibles et indicateurs de la CMF comme points de référence pour la mise en œuvre nationale et régionale.
- Catalyseurs : Le renforcement des capacités, le financement, l'engagement des parties prenantes et les systèmes de données mis en avant dans la crise financière mondiale sont intégrés dans cette stratégie.
- Approche axée sur le cycle de vie : Promouvoir la conception, l'utilisation et l'élimination sûres des produits chimiques dans tous les secteurs, en tenant pleinement compte des piliers stratégiques A à G.

6.2. Contribution régionale à la crise financière mondiale

Les parties prenantes africaines contribueront à la mise en œuvre de la crise financière mondiale à travers :

- Cohérence des politiques : Veiller à ce que les politiques nationales de gestion des produits chimiques soient conformes aux objectifs de la GFC.
- Établissement des rapports : Participation à l'établissement de rapports volontaires à l'échelle mondiale au titre de la CMF, coordonnés par la CMAE et la CUA.
- Partenariats : S'engager dans des partenariats multipartites et une coopération Sud-Sud pour partager les connaissances et les technologies.
- Prévention de la pollution : Prioriser les mesures relatives aux polluants prioritaires, y compris les pesticides hautement dangereux, le plomb, le mercure et les plastiques.

6.3. Principales priorités pour l'Afrique dans le cadre de la crise financière mondiale

- Élimination du trafic illicite de déchets dans le cadre de l'objectif B4 de la GFC
- Élimination progressive des substances nocives dans les biens de consommation dans le cadre de l'objectif B3
- Expansion du financement durable alignée sur GFC Enabler D
- Participation pleine et entière aux mécanismes de surveillance, de notification et d'examen de la crise financière mondiale

7. Matrice de mise en œuvre (2025-2035)

Objectif stratégique	Activités clés	Acteurs principaux	Chronologie	Indicateurs
R1. Harmoniser les cadres juridiques et institutionnels	Examiner et réviser les législations nationales ; mettre en place des organes de coordination interministériels	Ministères de l'Environnement, de la Justice, des CER	2025–2028	# de pays disposant de lois actualisées et de plateformes nationales opérationnelles
B1. Renforcer les capacités techniques	Construire et équiper des laboratoires ; Former le personnel technique	Ministères de la Santé, des Sciences et de l'Éducation	2025–2030	# de laboratoires mis à niveau ; # d'employés formés
C1. Promouvoir une production durable	Mettre en place des mesures incitatives pour la chimie verte ; faire respecter les lois sur la REP	Ministères de l'industrie, secteur privé	2026–2030	# de systèmes EPR opérationnels ; # de produits certifiés verts
D1. Éliminer les déchets dangereux trafic	Renforcer les douanes et l'application de la loi ; Groupes de travail régionaux	Secrétariat de Bamako, Agences frontalières	2025–2029	# de crises signalées ; # de personnes formées agents de l'autorité
Éliminer les décharges à ciel ouvert et l'incinération des déchets	Mettre en œuvre la feuille de route régionale sur les actions transformatrices en matière de déchets	Gouvernements nationaux et locaux		# de dépotoirs fermés % de réduction du volume dans l'incinération des déchets à ciel ouvert

E1. Courant dominant dans la santé et l'éducation	Réviser les programmes d'études ; inclure les produits chimiques dans les plans de santé	Ministères de la Santé et de l'Éducation	2025–2030	# de programmes révisés ; # de pays dotés de plans de santé intégrés
F1. Favoriser l'innovation	Financer des programmes de recherche ; Soutenir les pôles d'innovation	Ministères de la Science, donateurs, universités	2026–2035	# de solutions autochtones mises à l'essai ; # de subventions de recherche accordées
G1. Financement sécurisé	Élaborer des cadres d'investissement ; accéder au FEM/FVC	Ministères des Finances, de la CUA, de la CMAE	2025–2035	\$ mobilisés ; # de pays disposant de budgets nationaux pour les produits chimiques et les déchets

Annexes

- Annexe I : Glossaire des termes clés
- Annexe II : Carte des parties prenantes
- Annexe III : Mécanismes de financement et paysage des donateurs
- Annexe IV : Synergies avec les AME et les ODD